



Une association pour
ré-agir au féminin

**XIème conférence de la Francophonie
12-14 septembre 2018**

**ATELIER Egalité entre les femmes et les hommes au cœur du vivre ensemble
Michèle Vianès, Présidente de Regards de Femmes**

Remerciements à l’OIF et en particulier à Claire Deronzier et Dilek Elveren.

L’OIF va présenter sa nouvelle stratégie de la francophonie pour la promotion et l’égalité entre les femmes et les hommes, les droits et l’autonomisation des femmes et des filles, lors du Sommet des Chefs d’Etat et de Gouvernements

Cette stratégie s’inscrit dans la continuité de ses actions.

Il m’a été demandé de vous parler des modalités de coopération entre la société civile, la Francophonie et ses Etats et gouvernements membres pour une prise en compte effective de l’égalité entre les femmes et les hommes dans leurs stratégies politiques et plans d’actions nationaux

Je vais en premier rappeler les raisons pour lesquelles **l’Egalité entre les femmes et les hommes est au cœur du vivre ensemble**

Puis je présenterai une action concrète de coopération entre Regards de Femmes, la Francophonie, ses réseaux et des pays membres

1- Droits humains universels concernent les femmes

C’est sur l’indistinction des droits entre femmes et hommes que se fonde le caractère démocratique d’une société.

Ce qui distingue les sexes n’a pas à se traduire en inégalité politique, sociale, culturelle. Les deux sexes sont dissemblables et égaux. Pendant des siècles, les dissemblances sexuées se sont traduites par des rapports hiérarchiques contraires à l’égalité en droit des individus. La domination du masculin sur le féminin s’est traduite également par l’exclusion des femmes des organes de décisions économiques et politiques.

Considérer l’autre comme son égal.e est indispensable au vivre ensemble dans le respect mutuel de l’autre, celle ou celui qui est différent par son sexe, sa couleur, sa religion. Cela conduit à l’égalité en droits, devoirs et dignité entre tous les individus qui composent la société.

Ce n’est ni naturel ni inné, mais construit et acquis.

La démocratie se fonde sur la formulation de ces droits, et, par conséquent, sur l’égal accès des femmes et des hommes à tous les métiers et fonctions aussi bien dans la sphère professionnelle que dans la sphère familiale ou politique, en fonction d’aptitudes et goûts personnels.

Puisque nous célébrons cette année les 70 ans de la déclaration universelle des droits humains, je rappelle l’action de l’Indienne Hansa Mehta, l’une des 2 femmes qui participait à l’élaboration de la Déclaration universelle Elle avait obtenu que l’expression « droits humains » remplace droit de l’Homme pour que la moitié féminine de l’humanité y ait bien accès. René Cassin avait soutenu son action. Mais la traduction

française n'en a pas tenu compte et nous n'arrivons toujours pas à obtenir « droits humains » dans les textes officiels de la République française. Il en est de même dans ceux de la Francophonie...

A la suite de la DU, de nombreuses conventions contraignantes ont été signées par les Etats, traduites par une foudroyante d'avancées législatives et de modifications positive des rapports sociaux de sexe mais l'effectivité de ces droits est loin d'être effective **pour chaque femme, dans chaque pays, à chaque moment.**

Les femmes sont actrices du monde économique et politique mais entre plancher de glu et plafond de verre, elles rencontrent encore trop d'obstacles pour occuper la place qui doit être la leur.

Sensibiliser l'opinion, agir vis-à-vis des médias, des institutions, informer les femmes de leurs droits, responsabiliser les hommes, les tâches ne manquent pas.

Mais le préalable indispensable est de déconstruire les stéréotypes par une éducation non sexiste, si l'on veut que cesse de se reproduire les rapports hiérarchiques patriarcaux entre les femmes et les hommes, contraires à l'égalité en droits, devoirs et dignité des femmes et des hommes, principe fondamental du droit universel.

Et raison d'être du féminisme. Il s'agit de **créer de l'égalité là où la différence est porteuse de discriminations.** Les hommes et les femmes sont dissemblables et égaux. Le féminisme n'est pas l'attribut d'un sexe, hommes et femmes peuvent être féministes, de mêmes femmes et hommes peuvent être machistes. C'est une construction de la raison fondée sur l'émancipation et l'autonomie de tous les êtres humains, quels que soient leur couleur, leur sexe ou leur religion (Condorcet).

Education non sexiste

C'est à l'école, et dès le plus jeune âge, que s'apprend l'égalité entre les sexes. L'apprentissage de l'égalité entre les garçons et les filles est une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et d'autres modèles de comportement se construisent. Basée sur le respect de l'autre sexe, cette éducation à l'égalité, implique notamment la prévention des comportements et violences sexistes.

L'école n'est pas la seule source d'éducation des enfants. La famille, les camarades, les médias jouent un grand rôle. Les albums pour enfants, les jouets, et jeux vidéos, les publicités assènent systématiquement et en continu des images sexistes, immédiatement perceptibles par les enfants. Le sexisme est véhiculé par les médias, la publicité auxquelles il faut ajouter la violence « virtuelle ».

C'est ainsi que se reproduit la structure patriarcale de nos sociétés en représentant les femmes comme des biens de consommation ou à travers un état de dépendance à l'homme.

Simone de Beauvoir disait « *l'être humain doit sans cesse conquérir une confiance qui ne lui est pas accordée. Sentir peser sur soi un préjugé défavorable n'aide que rarement à le vaincre* ».

L'impact sur les représentations des « rôles » des hommes et des femmes, principalement parmi les jeunes, rend plus difficile le travail de sensibilisation à propos des différentes formes de violence envers les femmes.

Les inégalités vécues par les femmes sont à la fois la cause et la conséquence des violences qu'elles subissent. Elles influencent la place occupée par les femmes dans la société : leur accès à l'emploi et à l'enseignement, leur participation aux activités sociales et culturelles, leur indépendance économique, leur participation à la vie publique et politique et leurs relations avec les hommes.

Les femmes refusent d'être des victimes. Les combats législatifs ont pour objet de responsabiliser les hommes et d'affirmer les droits des femmes. L'éducation des filles et des garçons doit faire vivre et comprendre l'égalité entre les sexes.

Construction des actions de Regards de Femmes

Parmi les inégalités subies, celle de ne pas avoir d'état civil et/ou de ne pas avoir la possibilité de déclarer la naissance de ses enfants.

C'est l'objet de notre action sur l'inscription à l'état civil, premier des droits humains, indispensable pour avoir accès à tous les autres droits, exemple précis de construction des partenariats entre la société civile et les partenaires institutionnels, au niveau local, national, et international.

La non-déclaration des faits d'état civil : naissance, mariage et décès entraîne de nombreux préjudices pour l'autonomisation économique, politique et sociale des femmes et des filles. Elles sont également à la merci de tous les trafics.

Aujourd'hui il y a environ 1,1 milliards de personnes qui n'ont pas d'identité juridique. Les femmes sont particulièrement touchées, ainsi que les personnes issues du milieu rural, de minorités ethniques, migrantes et réfugiées. Si vous habitez en zone urbaine vous avez 80 % de chances d'être déclaré à la naissance, si vous résidez en zone rurale vous avez 50 % de risques de ne pas être déclaré

L'état civil est indispensable pour agir contre les pratiques traditionnelles néfastes affectant la santé des femmes et des enfants, à commencer par les mariages d'enfants puisque l'âge n'est pas connu de manière fiable

Il est indispensable d'agir pour que chaque personne ait une identité juridique. .

Nous nous sommes interrogées dès 2010 sur le fait que les Objectifs du Millénaire pour le Développement n'allaient pas être atteints en 2015 pour un grand nombre de personnes, en particulier les femmes et les filles. Nous avons cherché quelles étaient ces personnes invisibles, en dehors des radars des projets de développement.

C'est ainsi que nous avons constaté que des centaines de millions de personnes étaient invisibles des programmes de développement parce que dépourvus d'identité juridique.

En cherchant les blocages à la déclaration de naissances, nous avons observé que, dans un grand nombre de pays, les femmes n'avaient pas la possibilité légale ou coutumière de déclarer la naissance de leurs enfants.

Nous avons donc jugé indispensable d'inscrire cette question à l'agenda des droits des femmes et de nous engager afin de faciliter la déclaration de naissances, y compris par les femmes, quel que soit leur statut marital.

Nous avons contacté nos associations partenaires dans différents pays d'Afrique francophone, l'Ambassade de France au Sénégal qui développait un partenariat sur cette question dans les maisons de justice.

Et les institutions internationales ONU femmes et le comité CEDEF nous ont immédiatement soutenues ainsi que l'OIF et ses réseaux : celui des parlementaires, celui des notaires et le réseau francophone pour l'égalité femmes/hommes.

Nous avons organisé des ateliers de sensibilisation et d'information, à l'ONU New York, dans les pays de l'Afrique francophone, dans la région Rhône-Alpes. Nous avons œuvré pour l'inscription de l'enregistrement des naissances dans les Objectifs de développement durable d'ici 2030.

Nous souhaitons que soit inscrit l'obligation pour tous les états d'un état civil public, gratuit et obligatoire et que les femmes quel que soit leur statut marital puisse déclarer la naissance de leurs enfants.

L'ODD 16.9 leur demande de « garantir à tous une identité juridique, notamment par l'enregistrement des naissances » d'ici à 2030. L'état civil figure dans les ODD. C'est important, même si l'ODD 16.9 n'est pas aussi précis que nous le souhaitions

Nous avons donc continué à agir, avec toutes les entités concernées. Comme le fait remarquer Yannick Glemarec d'ONU Femmes, il ne s'agit pas d'un nouveau projet Apollo pour aller sur la lune, mais d'actions concrètes qui peuvent être mises en place rapidement pour renforcer la paix et la stabilité dans le monde

J'ai été invitée à intervenir sur l'inscription de cette question dans l'agenda des Etats et gouvernements, à l'occasion du sommet mondial de l'OIF (Dakar, 2014), lors de la conférence interministérielle des pays de la CEDEAO (Abidjan, 2015) organisée par l'UNHCR apatridie, pendant la COP21 à Paris ou à l'Assemblée nationale française

A Abidjan, à la suite du plaidoyer auprès des ministres de la justice et de l'éducation l'inscription à l'état civil a été mis en place pour tous les enfants non documentés inscrits à l'école primaire obligatoire.

En 2016, pendant la Commission de la condition des femmes, à l'ONU à New York, l'atelier que nous avons organisé sur cette thématique à la Représentation permanente de l'OIF réunissait un grand nombre de partenaires

Il nous a été demandé de créer une alliance ou un réseau francophone pour faire connaître les actions des uns et des autres, partager les bonnes pratiques nous semblaient plus efficace.

C'est ainsi qu'est née l'idée de construire une plateforme numérique de sensibilisation des états et d'information aux populations sur la nécessité d'un état civil fiable pour tous et toutes.

Son objet est de sensibiliser les Etats et de permettre aux associations ainsi qu'à la population de trouver les informations nécessaires concernant la déclaration des naissances, ainsi que les autres faits d'état civil. Les bases légales (Conventions internationales, régionales, ...), les données par pays, le « manque à gagner » pour les enfants et les adultes, les partenariats mis en place et les bonnes pratiques figurent sur la plateforme.

Nous avons obtenu le soutien de l'OIF aux côtés d'autres partenaires publics et privés pour sa construction.

Résultats

Lors de la 62^{ème} CSW, sur l'impulsion du négociateur de la France « *l'importance vitale de l'enregistrement des naissances pour la réalisation des droits des personnes vivant en zone rurale* » a été inscrite dans les conclusions agréées¹.

Lors du colloque de lancement de la plateforme en juin dernier

- L'Association des Parlementaires de la Francophonie s'est engagée à porter **la question prioritaire d'un état civil public, gratuit et obligatoire dans chaque pays de la Francophonie** lors du prochain sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie à Erevan,
- La coordonnatrice du réseau Francophone pour l'égalité femmes-hommes s'est engagée à demander à tous ses membres de faire une évaluation par pays

¹ « *Garantir l'enregistrement universel des naissances, y compris en zone rurale et assurer l'enregistrement des mariages pour les personnes vivant en zone rurale, y compris en éliminant les barrières physiques, administratives, procédurales et autres qui empêche l'accès à l'enregistrement et en prévoyant, où ils sont défectueux, des mécanismes d'enregistrement des mariages, religieux ou coutumiers, en gardant à l'esprit l'importance vitale de l'enregistrement des naissances pour la réalisation de leurs droits.* ».

